

MARGUILLIERS

MARGUILLIER

Du latin "matricularius" qui tient un registre, à l'origine il tenait celui des pauvres secourus par la paroisse. Au 18^e siècle c'était un laïc chargé de l'administration des biens et revenus d'une fabrique (institution chargée du contrôle des fonds demandés par le curé pour l'entretien de l'église, du presbytère et du cimetière). Il était élu parmi les habitants honorables ayant quelque aisance et instruction.

La réunion des marguilliers se nommait "**conseil de fabrique**", d'où le synonyme de fabricant pour désigner le marguillier à partir du Concordat. Les marguilliers étaient sous la surveillance de leur curé et de l'évêque. Supprimée sous la Révolution avec la confiscation et la vente des biens du clergé, la fabrique a été rétablie comme institution civile sous le contrôle du préfet et de l'évêque.